

# [SAISINE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS REGIONALES PAR LE MONDE ECONOMIQUE]

→ Quelles politiques structurantes pour une région plus ATTRACTIVE ?

Pour les entreprises, les facteurs clés de l'ATTRACTIVITE d'un territoire sont ceux résultant de la mise en œuvre de six politiques structurantes.

A ce titre, elles saisissent les candidats menant les diverses listes aux élections régionales des questions suivantes :

- La **qualité des infrastructures de transport de la région**, permettant l'approvisionnement des sites de production ou de transformation, la circulation des voyageurs et des marchandises, est une priorité pour le développement des entreprises. A ces infrastructures traditionnelles, doit également être associée la réalisation d'**infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication** performantes.

→ *Quelle politique sera menée en matière d'infrastructures de transport et de communication au bénéfice des entreprises ? Quels projets prioritaires seront soutenus par le Conseil Régional et à quelle échéance est envisagée leur réalisation ?*

- L'existence d'une **population active formée, qualifiée et disponible** pour tous les métiers et l'ensemble des niveaux de formation est un critère déterminant. De ce fait, **une offre de formation initiale et continue, des premiers niveaux de qualification jusqu'aux universités et grandes écoles**, doit exister et être à l'écoute des besoins des entreprises.

→ *Quelle politique est envisagée en matière de formation professionnelle, de développement de l'apprentissage et de l'alternance, de soutien à l'enseignement supérieur, d'orientation et d'information sur les métiers pour améliorer l'attractivité de notre région et la compétitivité de nos entreprises ?*

- Au titre du **développement économique**, la région est en capacité - en coordination avec les autres acteurs - de proposer des actions **d'accompagnement des entreprises** existantes ou en création pour les soutenir dans leur développement et favoriser l'emploi.

→ *Quelle politique et quelles actions seront engagées au titre du développement économique des entreprises commerciales, industrielles et de services de la région. Un soutien au développement international des PME-PMI, véritable levier de croissance, est-il envisagé ? Quelles actions seront menées pour favoriser la création et la pérennité des jeunes entreprises ?*

- La **préservation de l'environnement et la recherche d'un développement durable sont des priorités économiques et sociales**. Pour les entreprises, cette évolution incontournable dans laquelle elles sont largement engagées doit se réaliser en prenant en compte les nécessaires adaptations liées à leur activité.

→ *Comment est-il envisagé d'associer pleinement les entreprises à la définition et à la mise en œuvre d'une politique partenariale conciliant la pérennité d'une activité économique, notamment industrielle, et la recherche d'un développement durable ?*

- **L'environnement culturel, touristique et de loisirs** visant à attirer des entrepreneurs et leurs salariés se doit d'être pris en compte dans les critères d'attractivité au titre de la qualité de vie. Sans la prise en compte de ces facteurs de l'attractivité, l'effet des autres politiques menées sera moindre.

→ *Quelles politiques seront initiées au titre de l'attractivité culturelle, du développement touristique et de loisirs pour faire de la Haute-Normandie une région de référence tirant pleinement partie de ses atouts ? Comment sera valorisé dans ce cadre le patrimoine économique et industriel de la région ?*

- Pour conserver des entreprises performantes et attirer de nouveaux investisseurs, la **pression fiscale** pesant sur les entreprises doit rester maîtrisée et les dépenses d'investissement doivent être privilégiées. Ceci passe par des choix de politique fiscale ainsi que par la recherche d'une **organisation administrative plus performante**.

→ *Quelle politique fiscale concernant les entreprises est envisagée pour veiller à préserver l'attractivité de la région ?*

→ *De plus, au titre de l'efficacité d'une organisation nouvelle, plus performante et faisant de la Normandie une grande région européenne, les entreprises souhaitent connaître la position des candidats sur une réunification des deux régions Normandes, les modalités et le calendrier envisagé s'ils étaient favorables à un tel processus ?*

CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE HAUTE-NORMANDIE

9 rue Robert Schuman - 76042 Rouen Cedex 1 - France  
Tél. : 02 35 88 38 40 - Télécopie : 02 35 88 06 52  
Courriel : [president@haute-normandie.cci.fr](mailto:president@haute-normandie.cci.fr)

